



UNSA-Infos - Numéro 522 - 29 juin 2010

<http://www.unsa.org/>

[L'édito d'Alain Olive à paraître dans UNSA Magazine n° 130](#)

## **Retraites : un 24 juin qui sonne fort !**

Pour nombre de commentateurs, l'affaire était pliée, les Français allaient se résoudre à accepter une réforme des retraites, comme on supporte le froid en hiver ou la trop grande chaleur en été. C'est désagréable, mais on fait avec !

Après la présentation des mesures gouvernementales le 16 juin, l'ampleur de la journée de mobilisation du 24 juin est venue rappeler à tout ce beau monde que prévoir la météo sociale dans un pays comme la France est un art difficile et parfois...risqué.

Non rien n'est encore joué ! Même s'il n'est pas question pour l'UNSA de tirer des plans sur la comète après cette journée, aussi réussie soit-elle. Nous savons, par expérience, que les mobilisations de juin ne font pas celles de septembre.

Mais comme organisation syndicale, nous avons une obligation : celle d'expliquer et d'expliquer encore, pour mieux le combattre, un projet de réforme qui se nourrit de trop d'injustices.

La liste en serait longue mais quatre méritent d'être soulignées.

Injuste d'abord le recul des bornes d'âge. Repousser à soixante sept ans l'âge à partir duquel la décote ne s'applique plus, c'est condamner beaucoup de salariés qui n'auront pas les annuités suffisantes, à travailler jusqu'à cet âge. Pour eux qui sont les enfants de la crise, de la précarité et de la dégradation du travail, la retraite à soixante deux ans est une illusion. Seront pénalisées en priorité les femmes qui souffrent le plus de carrières incomplètes.

Injuste aussi de ne pas avoir voulu prendre en compte la pénibilité qui, dans le projet de réforme, se transforme en invalidité. Il faudra être « rompu » et avoir une incapacité égale ou supérieure à 20% pour que le droit de partir à soixante ans soit maintenu.

D'après Éric Woerth, la mesure devrait concerner 10.000 salariés par an. Ce nombre est infiniment trop bas rapporté aux centaines de milliers de salariés qui travaillent dans un environnement difficile : travail de nuit, charges lourdes, travail posté ou encore exposition aux produits toxiques.

Nombre de ces salariés voient leur espérance de vie écourtée sans pour autant qu'ils soient déclarés invalides.

Injuste la hausse de la cotisation demandée aux fonctionnaires qui s'inscrit dans un contexte de réduction des dépenses publiques et de rigueur salariale qui va se traduire par une baisse conséquente de pouvoir d'achat.

Injuste enfin la répartition des efforts financiers. Sur 40 milliards de recettes à l'horizon 2020, la grande majorité provient des salariés. Les entreprises apporteront seulement 2,5 milliards au pot.

La contribution des hauts revenus sera symbolique avec une augmentation de 40 à 41% du taux marginal du barème de l'impôt sur le revenu, ce qui représentera en euros constants, 290 millions en 2020. Pas de quoi émouvoir dans les gentilhomnières !

Au Gouvernement maintenant de bien apprécier cette journée du 24 juin. En ce qui nous concerne, sa réussite doit nous encourager à continuer à défendre une réforme des retraites qui soit juste.

# Réforme des retraites dans la Fonction publique

## ***Le droit au départ anticipé en retraite des parents de trois enfants***

*L'UNSA Fonction publique a saisi, le 23 juin 2010, le secrétaire d'État à la Fonction publique, Georges Tron, sur une disposition de l'avant projet de loi sur la réforme des retraites, relative à la retraite anticipée des parents de trois enfants et plus.*

Jusqu'à présent, dans la fonction publique, les mères de trois enfants ayant au moins quinze ans de service (les pères aussi sous certaines conditions) pouvaient prétendre à un départ en retraite anticipé. Pour les fonctionnaires réunissant ces deux conditions avant le 1er janvier 2004, le calcul de leur pension continuait à être effectué en fonction des règles antérieures à la réforme de 2003 : sur la base donc de 37,5 annuités pour une retraite à taux plein, avec un taux de 2% par an. Aucune décote ne venait de plus pénaliser les mères de trois enfants effectuant leur demande, en cas de carrière incomplète. Mais l'article 18 de la future loi de réforme des retraites prévoit de modifier en profondeur ce mode de calcul. Les fonctionnaires ayant, aujourd'hui, au moins trois enfants et quinze ans de service, pourront toujours prétendre à un départ anticipé mais, à compter du 13 juillet 2010, dans des conditions beaucoup plus dissuasives (celles de la loi Fillon de 2003). Ce droit familial sera en revanche supprimé à l'avenir pour toutes les personnes n'ayant pas à ce jour trois enfants. Pour les mères actuelles de trois enfants, le calcul de la pension se fera désormais en fonction de l'âge légal théorique de départ en retraite, suivant donc l'année de naissance (avec un nombre de trimestres exigés de cotisation plus important et une valeur d'annuité plus faible). Un coefficient de minoration (décote) sera appliqué en cas de carrière incomplète. Le fait que cette mesure restrictive soit envisagée à compter du 13 juillet prochain, outre la brutalité inacceptable de la mise en œuvre, pose un problème d'ordre juridique car, à cette date, la loi ne sera pas encore votée (principe de non rétroactivité de la loi).

Nous serons donc probablement contraints d'envisager un recours.

Pour lire la lettre adressée au ministre : <http://www.unsa-fp.org/spip.php?article196>

## ***Les fonctionnaires en service actif***

Comme les personnels sédentaires, les fonctionnaires en service actif vont, dans le cadre de la nouvelle réforme des retraites, voir leur âge légal de départ en retraite relevé de deux ans, suivant le même calendrier prévisionnel, d'une progressivité extrêmement rapide. Le relèvement de l'âge sera en effet effectué entre 2011 et 2018. L'âge augmentera selon l'année de naissance, au rythme de 4 mois par an. Ainsi, les fonctionnaires pouvant partir en retraite aujourd'hui à 50 ans ne pourront le faire, en 2018, qu'à 52 ans. Et ceux qui quittent aujourd'hui la fonction publique à 55 ans ne pourront partir qu'à 57 ans. La loi va changer aussi la « règle des 15 ans ». Jusqu'à présent, les instituteurs (catégorie B, service actif) devenus professeurs des écoles (catégorie A, sédentaires), pouvaient continuer à partir à 55 ans dès lors qu'ils avaient 15 ans de service en tant qu'instituteurs. Dès 2011, tous les professeurs des écoles, anciens instituteurs, ayant entre 15 et 17 ans de service comme instituteurs, perdront progressivement le bénéfice du départ anticipé à 55 ans. En 2018, il leur faudra 17 ans en tant qu'instituteurs (au lieu des 15 ans actuels) pour prétendre à un départ anticipé à 57 ans. Or, ayant intégré un nouveau corps, ils seront incapables évidemment de changer les paramètres en cours lors de leur intégration dans le corps des PE. L'UNSA FP a dénoncé les aspects scandaleux de la réforme et la dégradation des pensions qu'elle va entraîner, en particulier pour les femmes. Par ailleurs, il faut noter que la notion de service actif a toujours été liée, dans la fonction publique, à des conditions d'exercice de missions, jugées pénibles ou dangereuses. Et nous constatons malheureusement que le dossier de la pénibilité au travail n'a pas été ré-ouvert comme cela aurait dû être le cas.

# Négociation salariale dans la Fonction publique

Le gouvernement vient d'ouvrir les négociations salariales pour la période 2011-2013. Les organisations FO, CFDT, CGT, CFTC, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CGC ont exprimé ensemble, et sans attendre, des préoccupations majeures à l'ouverture de ces négociations salariales triennales.

## **Déclaration de l'intersyndicale**

En annonçant un plan de 100 milliards d'euros d'économies d'ici 2013 dont 45 milliards de réduction des dépenses publiques, le gouvernement affiche son intention de poursuivre et amplifier ses mesures d'austérité dans la Fonction publique.

Depuis plusieurs jours, des informations filtrent d'un peu partout sur le fait qu'aucune augmentation ne soit à l'ordre du jour pour les années 2011, 2012 et 2013, voire que la très insuffisante revalorisation de 0,5 % prévue pour 2010 pourrait être supprimée !

Ces pratiques semblent malheureusement d'ailleurs devenir une très fâcheuse habitude. Des négociations bouclées pour l'essentiel avant même qu'elles ne commencent, ce n'est pas notre conception du dialogue social !

La stagnation à sa valeur actuelle du point d'indice, élément central des traitements des agents de la Fonction publique, et ce jusqu'en 2013 inclus, provoquerait une chute sans précédent du pouvoir d'achat de tous les personnels. Celle-ci serait en outre encore aggravée par l'augmentation annoncée des cotisations retraites des fonctionnaires.

Une telle perspective est inacceptable !

Nos organisations ont affirmé de nouveau que la valeur du point d'indice est l'élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique.

Des mesures permettant de combler les pertes des années antérieures et de garantir au minimum le pouvoir d'achat pour les années à venir sont indispensables.

C'est pourquoi, elles ont demandé des réponses positives et immédiates à leur interpellation sur la valeur du point d'indice, seule à même d'assurer une progression du pouvoir d'achat de tous les agents.

Face aux refus des ministres d'apporter quelque réponse que ce soit, les organisations syndicales ont quitté la séance.

Le gouvernement, par son attitude méprisante, porte l'entière responsabilité de cet échec. Les organisations syndicales vont se retrouver pour décider ensemble des suites à donner.

Paris, le 25 juin 2010

### **Congrès de l'UFAP-UNSA :**

#### ***« Ensemble, bâtissons le syndicalisme pénitentiaire de demain »***

L'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP-UNSA) a tenu son 7ème congrès au palais des sports de Créteil du 22 au 24 juin dernier. Un congrès très réussi tourné résolument vers l'avenir avec pour slogan : « Ensemble, bâtissons le syndicalisme pénitentiaire de demain ».

Une participation nombreuse puisque 400 délégués étaient présents, dont 60% participaient à leur premier congrès, et une féminisation en progression attestent d'une syndicalisation en plein essor et d'une organisation répondant aux attentes des personnels. Le rapport d'activité a d'ailleurs été approuvé à l'unanimité et le secrétaire général, Jean-François Forget, a été réélu avec plus de 90% des voix.

### ***Mai, le chômage continue sa progression***

Depuis un an, le chômage a augmenté de 7,1%. Avec +22 600 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, le nombre de chômeurs atteint le chiffre inquiétant de 4,182 millions toutes catégories et DOM compris.

Les jeunes, les femmes, les hommes et les seniors surtout ne sont pas épargnés (le chômage des plus de 50 ans a augmenté de 18,9% en un an). Plus d'un demi-million de salariés de 50 ans ou plus sont actuellement au chômage d'après l'INSEE.

Le chômage de longue durée s'installe : la durée d'inscription a progressé de 34 jours en un an et passe de 384 à 418 jours.

Rappelons que la moitié des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés par le régime d'assurance chômage. Or si le chômage indemnisé est validé pour la retraite, le chômage non indemnisé n'est pris en compte que dans la limite d'un an.

Pour le MEDEF « l'allongement de la durée d'activité est un facteur important de croissance et d'emploi et les entreprises sont prêtes à se mobiliser pour franchir une nouvelle étape dans la gestion des carrières des seniors ».

L'UNSA demande quelle sera la nature de cette nouvelle étape ? Dans quel sens ira-t-elle ...

## **Résultats d'élections professionnelles**

Lors des élections au **Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement** – Terre Solidaire implanté à Paris 1er (165 salariés), l'UNSA pour sa première présence aux élections obtient 34,37 % des voix derrière la CFDT qui remporte 62,50 %. L'UNSA remporte 2 sièges sur 5 au CE et 3 sur 5 aux DP.

Lors des élections au sein de la **CAF des Bouches-du-Rhône** à Marseille (1181 salariés), l'UNSA pour sa première élection au sein de cette entreprise obtient 23,03 % des voix derrière la CGT qui remporte 27,82% mais devant FO qui arrive en 3ème position avec 20,27%. La CGC (1,96 %), la CFDT (3,52 %) et la CFTC (7,94 %) ne sont plus représentatives.

## **Europe**

### **Le Conseil européen ne répond pas aux revendications de la CES**

L'UNSA considère que le Conseil européen qui s'est réuni le 17 juin dernier n'a pas répondu aux revendications portées par la Confédération européenne des syndicats (CES).

En effet, une nouvelle fois, les chefs d'État et de gouvernement soulignent la nécessité d'accorder la priorité aux « stratégies d'assainissement budgétaire » ou plus clairement aux politiques d'austérité. Ils affirment même que tous les États membres sont prêts à prendre des mesures supplémentaires pour en accélérer le rythme. D'autre part, ils ont souhaité que le G20 de Toronto des 26 et 27 juin parvienne à un accord sur une stratégie coordonnée de sortie de crise pour assurer la pérennité des finances publiques considérant les risques considérables que ferait peser sur la viabilité des comptes publics le retrait tardif des mesures extraordinaires de relance budgétaire. Pour l'UNSA, il est abusif de parler de « mesures extraordinaires » notamment en Europe et, au lieu de redouter un retrait tardif, mieux vaudrait craindre un retrait prématuré.

Ces mesures risquent de tuer la croissance et d'avoir de sévères conséquences sociales sur les travailleurs européens qui continuent de payer la facture de la crise. Tous les pays européens ne peuvent pas s'engager au même moment dans des politiques exportatrices d'autant que les échanges au sein de l'Union occupent une place prépondérante. La CES a donc mis en garde le Conseil européen sur les mesures draconiennes d'austérité qui frappent l'ensemble des pays dans un mouvement de surenchère. Avec la CES, nous militons pour une croissance ciblée à travers un plan de reprise européen représentant 1% du PIB consacré à des politiques industrielles et à la recherche pour parvenir à une économie verte. Nous revendiquons notamment une taxe sur les banques et une taxe sur les transactions financières car c'est un moyen efficace et juste de se procurer de nouvelles sources de financement.

Face à la surdité des États membres de l'Union, l'UNSA participera avec l'ensemble du mouvement syndical européen à la réussite de l'euromanifestation qui se déroulera à Bruxelles le 29 septembre prochain pour dire : « Non à l'austérité – Oui à la croissance et à l'emploi ».

### **Le secteur « Institutions représentatives du personnel » de l'UNSA vous invite :**

Dans le cadre du salon des CE de Paris, l'UNSA organise une table ronde ayant pour thème :

## **Les IRP et les risques psychosociaux**

**Le 15 septembre 2010 à 10h** au CNIT à la Défense  
Hall Pierre et Marie Curie - 2, Place de la Défense

### **Inscription nécessaire :**

Afin de pouvoir vous accueillir au mieux nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire en utilisant le bulletin d'inscription -à télécharger sur :

[http://www.unsa.org/IMG/doc/fiche\\_d\\_inscription\\_15\\_09.doc](http://www.unsa.org/IMG/doc/fiche_d_inscription_15_09.doc)